

# **Rapport du Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Assemblée générale extraordinaire de la Société d'économie mixte Pôle Aéronautique Istres-Etang de Berre**

## **Contexte du Rapport**

La Métropole est actionnaire de la SEM Pôle aéronautique Istres Etang de Berre et détient actuellement 1615 actions sur les 2 025 actions de 8720 € de valeur nominale composant le capital social. En outre, la Métropole a engagé une avance en compte courant d'associé, de 4,35 millions d'euros, pour soutenir la SEM dans ses projets de développement. Le remboursement de l'avance est fixé à Novembre 2022, au terme de l'avenant 2 de la convention d'avance en compte courant.

La SEM Pôle Aéronautique est un projet structurant majeur pour le développement économique et l'emploi de notre territoire métropolitain, d'où la volonté réaffirmée des Elus d'Aix-Marseille-Provence d'accompagner la filière et le site.

## **Enjeux du Pôle Aéronautique Istres-Etang de Berre pour la Métropole**

Dans le cadre de l'Agenda économique métropolitain adopté le 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a identifié six filières stratégiques pour son développement, au premier rang desquels, la filière « Aéronautique et Mécanique ». Cette filière est portée par de grands projets structurants, comme le Technocentre Henri Fabre sur l'Industrie du futur, le Technopole de Château Gombert sur la mécanique et l'optique, et la Pôle Aéronautique Sarraïl d'Istres. La proximité de grands donneurs d'ordre, comme Airbus Helicopters, DAHER, de centres de recherches scientifiques, notamment au sein d'Aix-Marseille Université, de Centrale Marseille et de l'ENSAM d'Aix, ainsi que d'infrastructures majeures, comme la base aérienne d'Istres, participent à la dynamique de l'écosystème métropolitain sur cette filière.

Les grands enjeux d'implantation et de développement d'une entreprise sur un territoire, et donc la création d'emplois, relèvent de question très concrètes auxquelles un EPCI comme la Métropole doit répondre :

- Identifier des solutions immobilières et foncières pour implanter l'activité de l'entreprise
- Accompagner au relogement de la main d'œuvre
- Garantir des solutions de mobilités pour la main d'œuvre
- Faciliter la relation entre recherche scientifique et développement industriel
- Participer à l'aménagement d'infrastructures spécialisées, notamment pour connecter les industriels avec les partenaires et clients

De par ses compétences et son périmètre géographique, c'est la Métropole qui est la plus à même d'accompagner une entreprise sur ces enjeux-là.

Chef de file de la planification urbaine, de l'aménagement territorial et de l'accompagnement immobilier et foncier pour les entreprises, la Métropole a choisi d'investir, à travers une SPL, devenue SEM, dans la constitution d'une offre foncière et immobilière majeure pour les entreprises de la filière aéronautique.

Etablie à proximité immédiate de la base aérienne d'Istres, cette offre, dite « Pôle Sarraïl », est portée par la SEM Aéronautique dont la Métropole est actionnaire majoritaire.

## **Soutien de la Métropole au Pôle Aéronautique**

Afin de soutenir les investissements de la SEM dans le cadre de l'aménagement de cette offre économique, la Métropole a consenti en 2018 une avance remboursable de 4,35 millions d'euros. Cette avance a permis à la SEM de continuer ses investissements, afin d'aménager des sites fonciers

disponibles pour favoriser l'accueil d'entreprises du secteur aéronautique. Elle a été consentie pour une durée de deux ans et renouvelée une fois.

En parallèle, dans sa stratégie de foncier économique (DOFIE), la Métropole a mis en lumière l'urgence à aménager 1450 Hectares à horizon 2030 pour les entreprises. L'aménagement du Pôle SARRAIL, fait partie des réponses indispensables au développement économique et à l'emploi de notre Métropole.

Les dispositions de l'article L 1522-5 du code général des collectivités territoriales prévoient que l'avance en compte courant d'associé peut être transformée en augmentation de capital au terme de la convention d'avance en compte courant.

### **Engagements nouveaux de la Métropole dans le Pôle Aéronautique**

Ainsi, la Métropole souhaite à nouveau accompagner la SEM dans le développement de ce site stratégique, en transformant l'avance remboursable de 4,35 millions d'euros en participation au capital.

La transformation de la créance en actions de capital permettra à la SEM de disposer de marges financières pour une partie de ses investissements requis en 2022.

Il apparaît donc opportun de décider d'incorporer l'avance en compte courant d'associé à concurrence de 4 342 560 € correspondant à la création de 498 actions nouvelles de 8 720 € de valeur nominale chacune, le solde de cette avance en compte courant soit la somme de 7 440 € devant être remboursé par la SEML.